L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 14 MARS 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, steamers et bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens sont payables d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et ceux-ci tout par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bienfaisances, ces articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, seront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils seront admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées au compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE ne faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait été répondu.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES des candidatures à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté:

HIBERNIA..........Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA.......... " J. Hewitt.
CALEDONIA.......... " E. G. Lott.
ACADIA.......... " Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février
Caledonia	4 février	1er. mars
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix de passage, de Boston à Liverpool $120
" De Boston à Halifax 20

Il y a bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS.
8 janv 7, Canal Row, Nouvelle Orléans.

CABOTAGE.

POUR ST.-MARTINVILLE (ATTAKAPAS)—Le steamer régulier et bon marcheur PATRICK HENRY, cap R. J. Dorsey, partira pour le port ci-dessus et tous ceux intermédiaires, samedi 16 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. PAVY & Co. 15 Conti
14 mars

POUR ST.-LOUIS—Le splendide steamer régulier ALEX. SCOTT, capt. John C. Swon, prenant son fret maint nant, partira jeudi, 28 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret et passage, ayant les beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN M. SHAW & Co. agents, 44, Poydras
14 mars

POUR ST. LOUIS—Le splendide steamer LOUISIANA, capitaine A. W. Goff, prend son fret et partira pour St. Louis, et les ports intermédiaires, dimanche, 17 du courant, à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas de la rue de Canal ou à L. V. HUBBARD & Co. 95 Tchoupitoulas
13 m.

La Louisiana prendra du fret pour Memphis et Randolph, comme d'habitude.

BATEAU A VAPEUR REGULIER SUR L'OUACHITA—Pour l'Ecore Fabre, Scarborough, les ports de Burk et de Monroe, l'Arkansas, le bayou Bartholomew, Monroe, Columbia, Harrisonburg, le Ft. de Trinity et la Rivière Noire—Le steamer GOV. MOREHEAD, capt. C. H. Caldwell, partira jeudi 15 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à G. W. WOODLAND & Co. 55, Commune
14 mars

POUR LES ATTAKAPAS.
Le nouveau bateau à vapeur bon marcheur et à double machine le FLORENCE, cap. Ratier, partira pour les Attakapas, passant par Pattersonville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St. Martinville et autres ports intermédiaires, tous les jeudis à 10 heures A. M. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à SM. DARBY Jr., 21, Vieille-Levée.
N. B. Le Florence prendra le fret aux mêmes prix que tout autre bateau. 12 mars

POUR ST. LOUIS et la Rivière des Illinois—Le beau steamer régulier CONGRESS, capt. Marsh, est attendu ce jour et repartira pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
11 mars 44, Poydras

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE. Réduction du prix de passage, à cinq cents.

UN GRAND NOMBRE D'HABITANS des deux bords du fleuve ayant exprimé leur désir de voir réduit à cinq cents le prix du passage par le Ferry, le propriétaire, pour accommoder le public, a adopté cette réduction pour le présent et l'avenir prochain. Il maintiendra cette mesure à l'avenir, s'il en trouve suffisamment de donner à ce service tout le droit de tabatier, s'il y [illegible].
1 mars—1 m. ROBERT MURPHY.

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,
Paquebot semi-hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le beau steamer à double machine BRILLIANT, capitaine [illegible], partira désormais de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis et dimanches à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 9 heures A. M. et sera de retour à la Nouvelle-Orléans le lendemain matin jusqu'à le ports de Coupée et Tunica, comme de coutume.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant, les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY, 28 Gravier.

L'attention du public est appelée sur ce bateau, dont les machines et les installations sont entièrement neuves, il y a des pompes de sauvetage patentées de Evans, pour préserver l'explosion des bouilloires, aussi une pompe à incendie et les tuyaux, une lunette en fer pour prévenir les incendies et cables et chaines en fer. Ce bateau est aussi pourvu d'un bateau de sauvetage qui peut contenir de 70 à 80 personnes. Ni l'argent, ni les soins n'ont été épargnés pour faire de ce bateau, le plus beau et le plus confortable de ceux qui font ces voyages. 28 fev

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

LE superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à JACQUES LAROSE, Agent, Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage de habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les ordres et le fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1oct

HARRY OF THE WEST.
La superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine The. Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica, tous les dimanches matin, à 10 heures—au retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace le Luda.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour famille. La capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que tous les planteurs sucriers peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qui lui sera offerte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
17 nov—6m J. BONNER, 11, St. Charles.

MAISONS A LOUER.
Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

Une Maison à l'encoignure Grands Hommes et Enghein

Deux Maisons sises rue des Français.

Une Maison sise rue St. Louis, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis.

Une Maison sise rue Ste. Anne, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près Ste. Anne.

Pour les conditions qui seront les plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX
Rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti 4 jan

ARTICLES DIVERS—3000 barils farine supérieure, en magasin, et de à bord d'un chaland; 100 rolls corde d'emballage; 60 caisses chandelle de suif; 100 barillets graine lard, au demi du boz; 8 mil boissons mail blanc; jambons et plateaucôtes; cigares, tabac à chiquer etc, à vendre par DITTRICH & Co.,
9 m 141 Magasins

MARCHANDISES NOUVELLES DE PRINTEMS.

REÇU par les soussignés et à vendre en gros, venant de France et d'Allemagne, par les navires Louis et Nashville,

10 caisses Listades d'Allemagne, nos. 128,130, 149 et 150,
10 caisses Jaconats français, dessins nouveaux,
4 caisses Balzarines nouvelles,
5 caisses Guingams français,
20 caisses Coutils en couleur et blancs, neuf genre,
4 malles Mouchoirs Madras nouveaux,
3 caisses Indiennes rouge pour meubles,
2 caisses Chamois et bleu uni do.
2 caisses Chamois et bleu damassé,
2 caisses Indienne française, fond clair,
2 malles Bretelles coton tricotées,
Un assortiment de Fil français en écheveau, gris, noir et bleu clair,
Capsules cannelées fendues, marque F1,
Ombrelles nouvelles,
Galons fil français, nos. 2, 3, 3 1/2, 4, 6, 8,
Rubans taffetas noir, nos. 1 1/2, 2, 3, 4, 6, 8, 10, 12,
Toiles à draps 8/4 et 12/4,
Barège noir, voiles do.
Crêpe noir par 10 mètres,
Mouchoirs batiste unis et à ourlets,
Mouchoirs noir pour levites.

De New York par les navires Orleans et Oswego.
Indiennes Merrimack bleu,
Do. en couleurs nouvelles,
Un assortiment de bas pour femme, filoselle, coton,
Mousselines laine mode pour robes,
Do. do à carreaux pour moustiquaires,
Do. do damassées pour rideaux,
Leasings noirs, étamines noires,
Cotons à coudre, Orrell, Alexander et Taylor,
Mouchoirs madras bas prix,
Toiles d'Irlande, do. de Paris,
Cotonnade écrue et blanche,
Aiguilles Warren, agrafes do.

En magasin d'importations antérieures, un bel assortiment de Marchandises Françaises, Anglaises, Allemandes et Américaines. FORCADE & Co,
9 fev 18, rue de Conti.

VIN—[illegible] quarts pipes de port de Sicile en [illegible] du navire Louisa, et à vendre par ROBERTS & HALL, 74, Magasins
9 mars

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le paquebot fin voilier LEVANT, capt. Whitlesly, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face le marché à la viande ou à J W STANTON & Co.
14 mars Encoignure Magasins et Lafayette

POUR NEW YORK—Service régulier—Le paquebot fin voilier OCMULGEE, capitaine Peet, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant d'élégans aménagements, s'adresser à bord, en face le marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp
12 m

POUR NEW YORK—Le paquebot MARIPOZA, de première marche, capt. Persons, et desservant la ligne de New York à la Nouvelle-Orléans, est presque chargé, et partira jeudi 14 du courant. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face du marché à la viande, ou à FOSDICK & BROTHER, 71 Camp
12 mars

POUR NEW-YORK—Le paquebot, fin voilier, LOUISIANA, capitaine D. whittel, reçoit son chargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 70, Camp
4 m

POUR NEW YORK—Le brick LORETTO, cap. Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp.
1 mars

POUR PHILADELPHIE—La barque CLAREMONT, capitaine Trussell, partira comme ci-dessus. Pour fret de 80 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis les Bâtisses triangulaires, ou à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
9 mars

POUR PHILADELPHIE—Le brick régulier fin voilier ALICE, capt. Corby, prendra son chargement et suivra la barque Claremont. Pour fret, ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp
9 m

POUR BOSTON—Le navire LONDON, capitaine Barstow, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage s'adresser à GREEN & BROTH, 93 Gravier
24 fev

POUR RIO JANEIRO—Le navire Paris, capitaine J. Hoffman, partira sous quelques jours. Pour passage, s'adresser à GEO. GREEN & BRO, 82, Gravier
2 mars

A FRETER—La goélette de 1ère. classe, ABIGAIL & ELISA, du port de 119 tonneaux. Un chargement pour les Iles Occidentales serait préféré. S'adresser à T TOBY & BOGERT, 70, Camp.
4 m

ON demande à fréter un navire du port d'environ 200 à 300 tonneaux, pour un des ports du Golfe. S'adresser à
9 mars CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, V. Levée

ON DEMANDE.
UN navire tirant peu d'eau, (huit pieds ou moins) pour aller prendre un chargement de sucre à Bâton Rouge, et se rendre dans un port du Nord; s'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co.
22 fev 52 Bienville

Ports d'Europe.

POUR CADIZ, GIBRALTAR & MALAGA
Le brick anglais fin voilier de première classe le QUEEN VICTORIA, capitaine Matias Ferrary partira positivement jeudi prochain, 14 du courant. Pour passage seulement, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser au capitaine à bord, à Lafayette, ou chez M THIBAUDIER, Encoignure Royale et Place St Antoine, 30, au premier étage.

POUR BREME—La barque brémoise fin voilier de 1ère LEONTINE, capitaine H. Baetjer, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co,
7 m 89 Bienville

POUR BORDEAUX—Le navire français, fin voilier, de première classe LE VAILLANT, capitaine V. Giraud, partira dans les premiers jours d'avril. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser au capitaine, ou chez JORDY & BRASIER, 6 mars 69, Royale

POUR LE HAVRE—Le paquebot régulier et fin voilier COLUMBIANA, capitaine Barker, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune
6 mars

POUR LE HAVRE—Le navire américain, A. J. AUSTERLITZ, capt. R. L. Brown, ayant partie de son cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à F. FERRET, 36, Toulouse
27 fev

POUR TRIESTE
Le brick anglais fin voilier AGNES, capitaine Cobb, prendrait encore environ 120 tonneaux de plus. Pour frais desquels, s'adresser à Wm PREHN & Co, 56 Douane

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais de 1ère classe EMAPHIN, capitaine Alfick, à la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à W. PREHN & Co.
13 mars 56 Douane

POUR LIVERPOOL—La barque anglaise fin voilière CHAMPION, capt. Cochrane, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE.
13 m

POUR LIVERPOOL—Le beau navire anglais fin voilier LAMPORT, capitaine Armstrong, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune
12 m

POUR LIVERPOOL—La belle barque KILBY capt. Mair, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune
9 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, CLYDE capitaine Bickford, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton et passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier FRANCE, capitaine Marshall, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage, s'adresser à L. H. GALE,
6 mars 93, Commune

PORTS DU GOLFE.

POUR VERA CRUZ—La belle goélette régulière CREOLE, capitaine A. Tream, ayant sa cargaison engagée, partira le 15 du courant. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à F. VIGERS, 82 Bienville.
12 mars

POUR VERA CRUZ—Le beau trois mâts régulier PALATINCOLA, capitaine Desache, ayant son chargement engagé, partira dimanche prochain 17 courant. Pour passage seulement, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, ou à F. VIGERS, 82 Bienville.
11 mars

A LOUER—Une très jolie Maison, rue Condé, au coin de celle du Quartier, se composant d'un grand salon d'une salle à manger et de 5 chambres à coucher. Sur le devant, une galerie et un jardin fort agréable. Le tout en très bon ordre et à louer à un prix modéré. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co,
6 mars 52, rue Bienville.

A LOUER—Le second étage du "United States Exchange," encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas. Le locataire pourra avoir plus tard les deux belles billards. S'adresser sur les lieux à DAMIEN CAZA. 27 fev—6f

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à PETERS & MILLARD,

AVIS LEGAUX.

BUREAU DE L'EXECUTIF,
Le 9 février 1844.

AVIS est par le présent donné que Frederick Durrive s'est adressé à moi pour canceller le bond suivant, savoir: Un bond de cinq mille piastres, souscrit par lui le septième jour de mars 1843, comme membre du bureau de circulation, conjointement avec Alphonse Miltenberger comme caution.

Ceci est pour donner avis que toutes les personnes intéressées auront à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt-dix jours de la publication de cet avis, les motifs pour lesquels ledit bond ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce neuvième jour de février de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-quatre, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante-huitième.

[L. S.] Signé A. MOUTON,
Signé ROBERT CARTER NICHOLAS,
10 fev—30 Secrétaire d'Etat

LA Compagnie d'Assurance mutuelle de New York, conformément aux dispositions de sa charte, (section 12) la compagnie donne avis que le montant total des primes reçues pour l'année expirant le 17 décembre 1843 était de $444,717

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE.

Le montant des primes donnant bénéfice pour l'année était de	641,711
Le montant des pertes et frais était de	509,189
Bénéfices nets de la compagnie pour l'année 1843,	135,613
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1842,	99,091
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1841.	134,914
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1840	90,757
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1839,	47,987
Total pour 5 ans,	507,503

Et la Compagnie établit de plus qu'elle a fait les bénéfices nets comme suit, savoir

Dans la ville de New-York.	Au Pair	Val. a	Pr. et.
York, 5 p. ct. water work.	$17,600	18,334	16,980
Fonds de l'Etat de N. York 5 pour cent,	10,000	10,100	9,957
Fonds de l'Etat de N. York, 5 1/2 pour cent,	15,000	15,875	19,753
Fonds de l'Etat de N. York. 6 pour cent,	15,000	16,736	13,661
Fond de l'Etat de N. York, 7 pour cent,	12,000	13,900	13,270
	69,600	73,734	60,649

Bons et hypothèques sur propriétés foncières dans la ville de New York	236,950
Bons et hypothèques sur propriétés foncières dans l'Etat de New York,	10,000
A quoi il faut ajouter le montant en caisse de la compagnie au 17 déc 1843,	22,817
Billets recevables,	416,493
Et il est dû pour primes de polices maritimes et contre l'incendie, récemment émises pour lesquelles le comptant et les billets ne sont pas encore collectés, et dans les mains de l'agent,	47,966
	892,651

Le président et les administrateurs ont déclaré ce jour, un dividende de vingt-un pour cent sur les primes donnant bénéfice de l'année expirant le 17 décembre pour lesquelles certificats d'inscription seront émis pour les assurés à ceux auxquels ils sont dûs le 1er. février prochain.

Et le président et les administrateurs ont aussi déclaré ce jour un dividende de six pour cent sur l'inscription de 1839, 1840, 1841 et 1842 payable comptant le 8 janvier prochain.

Par ordre du bureau.
JOS B. COLLINS, Secrétaire.

Administrateurs:

Zebedee Cook, jnr.	Samuel F. Beer,
Gulian C. Verplank,	Nathaniel W. Merrill,
Robert R. Minturn,	William H. Aspinwall,
Fletcher Perit,	Caleb Bartlett,
Charles H. Russell,	Charles H. Marshall,
Andrew F. Pillet,	Adam Norrie,
David Hadden,	Mortimer Livingston,
John D'Van Buren,	Nathaniel Weed,
Herman Oelrichs,	Joseph Blunt,
Alfred Pell,	J. De Peyster Ogden,
Henry W. Hicks,	F. Cottenet.
Francis P. Sage.	

ZEBEDEE COOK Jnr. Président.
ALFRED PELL, Vice Président.

Donc, toutes les personnes qui se sont assurées à la Compagnie d'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, attendu que l'agence de cette Compagnie est EN VILLE, ont droit à un dividende de VINGT ET UN POUR CENT.

Les certificats d'inscription pour lesquels il est dû, seront reçus et seront prêts à être délivrés dans le commencement de mois au Bureau de l'Agence, 27, rue du Camp, où on continuera à recevoir des assurances contre les risques de la mer, du fleuve et du feu aux taux réguliers de l'agence, et les personnes qui seront assurées auront droit à une part proportionnée A TOUS LES BENEFICES DE LA COMPAGNIE pour l'année prochaine.
9 fev—80 THOMAS A. ADAMS.

A [illegible] caisses—[illegible] à vendre par [illegible], 36, rue St Louis

Nouvelle-Orleans:
JEUDI MATIN, 14 MARS 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:
HENRY CLAY.

OPINION DE M. CALHOUN SUR M. VAN BUREN.

"Bien moins encore puis-je accorder mon appui à aucun candidat qui donnera, par lui ou par ses amis politiques, aide et protection à l'agitation des questions d'abolition dans le Congrès ou ailleurs. Je doute de la sincérité d'un homme qui, tout en déclarant n'être pas abolitioniste, aide à agiter ou laisse agiter ces questions, quelque prétexte qu'il allègue... Le fanatique égaré est beaucoup moins coupable que celui qui, dans des vues politiques et pour un intérêt de parti, aide à faire ce qu'il sait être défendu par la Constitution."

NLLE. ORLEANS, 13 mars 1844.

Les membres de l'Association Démocratique Whig de la Première Municipalité, sont prévenus qu'une assemblée aura lieu demain soir, à 6 heures et demie, à la maison Blasco, rue Condé.

L. HERMANN, } Secrétaires.
JULES DAVID, }

NATURALISATION ELLIOTT.
II.
[Voir l'Abeille d'hier.]

Jusqu'à présent nous avons vu 1o. que la Cour de Cité de Lafayette n'avait pas de régistre comme le prescrit la loi et que, par conséquent, tous les actes de naturalisation délivrés par le greffier ou le juge de cette cour sont nuls; 2o. que les autres formalités voulues par la loi n'avaient pas mieux été remplies ni quant à la réception des affidavits par le juge en séance publique, ni quant à la mention des déclarations d'intention, ni quant au temps de résidence, ni quant à moralité, ni quant à l'examen des témoins: nous avons vu en un mot dans la cour du juge Elliott une manufacture de citoyens de contrebande montée sur le plus vaste plan.

Venons maintenant aux détails tels que les a exposés le comité:

"1o. Vers le 14 septembre dernier un des certificats Elliott fut donné, sous le sceau de ladite cour, à un M. Robert Lowe, déclarant qu'il avait rempli toutes les formalités voulues par les actes du Congrès et qu'il avait été admis citoyen des Etats Unis par un jugement de ladite Cour, lorsqu'en réalité aucune des formalités voulues pour autoriser Lowe à devenir citoyen des Etats-Unis n'avait été remplie. Il n'est nullement prouvé, par le nombre légal des témoins qu'il remplissait les conditions exigées à l'époque de son admission; il n'y avait même point de jugement de la Cour, entré et enrégistré comme l'établit ledit certificat—Le serment d'allégeance ne lui a point non plus été administré en séance publique, comme l'exigent les actes du Congrès.

"Il y a plus, le 29 décembre dernier ledit juge Elliott, au mépris de la morale et de la vérité, interligna dans ledit certificat, de sa propre écriture, sans qu'aucune motion en eût été faite en séance publique (open court) ces mots: "plus particulièrement Victoria reine de la Grande Bretagne et d'Irlande," Lowe ne fut point assermenté de nouveau lors de cette interpolation.

"Un seul témoin a été examiné sur ce fait, ce témoin est Robert Lowe—lequel dépose que le juge Elliott était en cour lorsqu'il a, lui témoin, reçu son certificat de naturalisation; qu'il n'avait jamais, antérieurement à cette époque, fait aucune déclaration d'intention de devenir citoyen devant aucune cour d'enregistrement; qu'il n'a point été examiné, ni requis de prouver par témoins rien qui se rattachât à son caractère ni à son temps de résidence aux Etats-Unis; que toute la preuve faite par lui se réduit au témoignage d'un témoin, Arthur Chanley, portant qu'il avait résidé "quelque temps" à la Nouvelle Orléans. L'interpolation sur son certificat a été faite par le juge Elliott lui-même.

2o. "Vers le 20 septembre dernier un des certificats en question fut délivré sous le sceau de ladite cour à un M. William Lynd, contenant les mêmes clauses générales que le précédent quoiqu'aucune des formalités requises ne fut observée.

"William Lynd, examiné, dépose qu'il est venu aux Etats-Unis en 1838 et avait alors 22 ans; qu'il n'a jamais fait aucune déclaration d'intention de devenir citoyen des Etats-Unis dans aucune cour d'enregistrement. Lorsqu'il reçut son certificat, il ne fut point requis de prouver sa bonne conduite mais seulement le temps qu'il avait passé aux Etats-Unis. Il croit que c'était le greffier de la cour et non pas le juge Elliott, qui l'admit comme citoyen.

3o. "Vers le 20 septembre dernier, un nommé Patrick Moran, et un nommé Patrick Flood, furent tous les deux admis citoyens des Etats Unis, de la même manière, avec les mêmes circonstances, et avec le même manque de formalités que Wm. Lynd.

P. Moran dépose qu'il n'a jamais fait aucune déclaration d'intention de devenir citoyen des Etats-Unis, qu'il est venu aux Etats-Unis il y a environ sept ans et a maintenant trente-deux ans, que le juge n'était pas présent lorsqu'il a été naturalisé: que le greffier lui donna son certificat; qu'il ne fut point assermenté du tout; que comme il entrait dans la cour, le juge était sur la porte s'en allant et disant qu'il reviendrait bientôt; et que ses témoins touchant l'âge, la moralité et les qualifications ne furent pas assermentés.

"P. Flood dépose être venu aux Etats-Unis à l'âge de vingt-huit ans; avoir reçu son certificat du greffier, à ce qu'il croit, en même temps que Moran; qu'il n'avait jamais fait aucune déclaration de son intention de devenir citoyen des Etats-Unis; il croit avoir été assermenté par le greffier de la Cour.

"4o. Vers le 19 septembre dernier, Jean McCarthy et John Perry, obtinrent tous les deux des certificats de naturalisation de A. Phelps, greffier de la dite Cour de Lafayette et sous le sceau d'icelle, sans produire aucune preuve quelconque de celles voulues par les lois du Congrès. Le dit juge Elliott était hors de la paroisse de Jefferson, c'est à dire à la Nouvelle Orléans, lorsque ces certificats furent émis. Rentré à Lafayette avant le départ des porteurs de ces certificats, et ayant été abordé par eux, dans la rue, il lui apprirent que ces certificats leur avaient été donnés en son absence, ce qu'il approuve, sans les faire revenir en Cour pour les assermenter en sa présence.

"Aucun de ces deux impétrans n'avait fait de déclaration d'intention de devenir citoyen des Etats Unis, et John Perry, l'un d'eux n'avait pas plus de trois ans de séjour aux Etats-Unis.

"McCarthy dépose n'avoir jamais vu le juge Elliott avant la présente accusation; qu'il obtint son certificat d'un individu employé à la Cour de Cité de Lafayette, beaucoup plus grand que Elliott, qu'il avait fait sa déclaration d'intention à New York en 1833, mais qu'il en avait perdu depuis fort longtemps le certificat.

"M. A. Rousseau dépose avoir été avec John Perry et John McCarthy pour obtenir des certificats de naturalisation pour eux. Le juge Elliot n'était pas là. Les certificats de naturalisation furent délivrés à Perry et à McCarthy avant l'arrivée du juge. Nul témoin ne fut examiné relativement à leurs qualifications. Le juge Elliott rencontra le témoin dans la rue, et ayant été informé que lui, témoin, venait de faire naturaliser plusieurs personnes dans sa Cour, il lui dit que s'il en avait d'autres à naturaliser, il était inutile de venir lui-même à Lafayette, qu'il suffirait de lui écrire un mot."

Le général DUFF GREEN connu comme un des plus habiles soutiens du parti locofoco, fait des observations très judicieuses sur la dernière lettre de M. VAN BUREN:

"Quand M. Van Buren serait né roi, il ne pourrait s'exprimer en termes plus méprisans pour le peuple souverain. Il a osé avancer que, en 1840, la raison avait été détrônée par un tourbillon de passion, de folie et de rage qui a bouleversé le pays; que l'élection de 1840 a diminué l'estime du monde pour notre nation; et que sa restauration était le seul moyen de regagner aux yeux des nations le caractère qu'elle avait perdu par la dernière élection. C'est, ni plus ni moins, demander que le peuple abdique toute indépendance, toute dignité pour favoriser son ambition. Cette lettre, on ne doit pas le perdre de vue, est datée du 29 janvier, avant que M. Van Buren put connaître l'adresse de M. Calhoun. Le sang-froid avec lequel il manifeste l'espérance que tous ses concurrens suivront l'exemple de M. Buchanan pour augmenter ses chances, est admirable."

Le général Green a raison. Une telle présomption est d'une impertinence rare et peint l'homme de trait. Cet homme, d'une médiocrité notoire et qui n'a jamais été connu que par son *savoir-faire*, dit tranquillement au peuple: "Je ne vous en veux pas de m'avoir "abandonné en 1840, car vous étiez fous jusqu'à la "stupidité; mais vous avez peur ce fait immensément "perdu dans l'opinion du genre humain; et la seule "manière de vous réhabiliter est de me réélire." Il n'en faudrait pas davantage, quand même on n'aurait pas d'autres raisons déterminantes d'exclusion, pour que le peuple offensé ne le renvoyât planter ses choux.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR CRIMINELLE.—Le docteur Samuel Angel était mis en jugement pour avoir en sa possession une planche fausse et contrefaite des billets de la Seconde Municipalité; avant les débats, l'accusé a été renvoyé de la plainte, de l'avis de l'avocat de district, parce qu'il n'y a aucune loi de l'Etat qui fasse un crime d'avoir en sa possession une planche pour contrefaire des billets municipaux.

La défense a été soutenue avec habileté par M. Sévier.

— John Williams et Barney McQuade sont mis en jugement pour assaut avec intention de tuer un watchman dans la Seconde Municipalité le vingt-quatre janvier. Le jury ne pouvant s'accorder après une heure et demie de délibérations, a été déchargé par la Cour.

NOYÉ—Le corps d'un enfant âgé d'environ sept ans, nommé Nicholas Junk, a été trouvé noyé dans la rivière, en face du marché à la viande, de la première Municipalité, mardi à environ six heures du soir. On l'avait vu le jour précédent chercher les pommes qu'on tombaient des bateaux plats, non loin de l'endroit où il a été trouvé noyé. Le coroner Davis a présidé un jury d'enquête sur le corps de cet enfant.

Un individu nommé Wm. Essy, a été amené hier devant le recorder Génois, pour avoir volé une malle contenant des outils et des effets de M. John Daiger, le mois dernier. Renvoyé pour plus ample examen.

La malle a manqué hier sur toute la ligne au delà de Columbus, Géorgie.

BENEFICE DE MME. CINTI-DAMOREAU.

La grande cantatrice donnera demain vendredi sa représentation à bénéfice. L'avis publié dans une autre colonne, donnera une idée suffisante de l'intérêt qu'offrira cette soirée. Deux actes du *Barbier*, cet immortel chef-d'œuvre du plus heureux génie musical de nos jours; le *Rossignol*, ce joli petit opéra auquel notre public avait si bien pris goût l'an dernier; enfin deux morceaux joués par M. Artot: voilà certes ce qui ravir les plus difficiles. A demain soir donc, dilettanti de la Nouvelle Orléans.

N. B. Les places pour cette fois seront vendues à l'encan; songez donc à vous trouver demain vendredi à 10 heures précises au foyer du Théâtre pour assurer vos places: vous aurez bien des concurrens.

THÉATRE D'ORLEANS.—*Robert le Diable*.—Ce soir la seconde représentation du chef d'œuvre de Meyerbeer: l'attrait qu'il exerce sur le public, n'est pas encore épuisé, et nous ne désespérons pas de voir une belle salle ce soir.

RAPPORT OFFICIEL DU SENAT DE LA LOUISIANE.

(*Suite du compte-rendu de la séance de lundi 11 du courant.*)

Le bill relatif à la vente de certaines propriétés de l'Etat, y compris le chemin de fer du Golfe du Mexique, est l'ordre du jour.

M. Garcia descend du fauteuil pour prendre la parole: M. Davidson le remplace.

Quand ce bill fut d'abord présenté au Sénat, dit M. Garcia, je cherchai à démontrer la nécessité d'en changer quelques dispositions qui concernaient le chemin de fer du Golfe du Mexique. Je m'appliquai à signaler à mes collègues les circonstances particulières qui distinguent cette dernière entreprise de celles énumérées dans le bill. Je leur fis voir de quelle importance était le chemin de fer du Golfe aux planteurs des paroisses du Sud pour le transport de leurs denrées; et la nouvelle importance que ce chemin acquerrait sous un point de vue national, quand il établirait à la Nouvelle Orléans en communication avec Pile aux Chats, dont le port offre tant d'avantages pour l'établissement d'un chantier de marine. La marine serait alors être transportée plus promptement et plus sûrement. J'ai cherché à faire comprendre au Sénat combien ce chemin était nécessaire à la partie de l'Etat qu'il traverse, et le tort qu'elle en souffrirait si ce chemin venait à être détruit, après tous les sacrifices qu'ont fait les actionnaires pour la continuation des travaux.

A ma requête, le bill fut renvoyé avec quelques membres des citoyens de la troisième municipalité et des paroisses St. Bernard et Plaquemines, au même comité qui avait d'abord présenté cette mesure. J'espérais que l'intelligence et le patriotisme reconnus des membres de ce comité les porteraient, avec les nouvelles lumières qui leur seraient données sur la question, à modifier le bill de manière à ne pas léser de grands intérêts, et à garantir l'existence du chemin de fer du Mexique; mais les membres de ce comité, tout intelligens qu'ils sont, je me plais à le reconnaître, ont cru devoir en agir autrement: ils ont présenté le même bill avec les mêmes clauses que j'avais combattues. C'est une nouvelle preuve que les hommes animés des intentions les plus pures, les hommes d'une haute intelligence, sacrifient souvent l'avenir au présent. Dans leur zèle à venir au secours des finances de l'Etat ils ne craignent pas de sacrifier de grande intérêts qui dépendent des entreprises utiles avec ces projets éphémères dont l'exécution a tant coûté à l'Etat!

J'espère donc que l'on ne s'étonnera pas si je diffère d'avis avec les membres de ce comité, et que l'on ne prendra pas pour de l'obstination ma conduite présente. Je veux tâcher de convaincre le Sénat que la modification que j'avais demandée est réclamée par toutes les considérations d'utilité publique, et par celles non moins graves qui résultent de la prospérité d'une grande partie de l'Etat.

Permettez moi de vous signaler la différence matérielle qui existe entre l'entreprise du chemin de fer du Golfe et des autres projets qui n'avaient d'autre fondement qu'un fort esprit de spéculation. Ce sont ces derniers dont les promesses trompeuses ont ruiné l'état, chemins de fer gigantesques, villes que l'on voulait élever comme par enchantement au milieu des marais de la Louisiane, &c &c.

Ce n'est pas un semblable esprit qui a présidé à l'établissement du chemin de fer du Golfe du Mexique. [illegible]

[illegible]

Je regrette que la défense que j'ai entreprise ne se trouve pas en des mains plus habiles que les miennes; mais j'espère, si faible que ma voix, qu'elle appellera l'attention du Sénat [illegible].

[illegible]

Je considère la mobilisation que je veux introduire dans la section du bill qui autorise la vente du chemin de fer du Golfe [illegible].

[illegible]

Voilà les considérations que je soumets à mes collègues, dans la persuasion qu'ils voudront bien me prêter leur appui. Que l'on ne croie pas que je m'oppose à la vente du chemin de fer de Nashville et de celui du golfe. Je veux seulement assujettir cette vente à d'autres conditions que celles exprimées dans le bill.

M. Garcia présente alors deux sections additionnelles, ordonnant que le chemin de fer du Golfe sera vendu en entier, sous la condition qu'il ne sera pas détruit; qu'il sera tenu en bon état, que ledit chemin sera vendu à terme, et que l'intérêt des sommes à payer régulièrement [illegible] du chemin de fer de Nashville seront vendus sous la condition qu'ils serviront à continuer le chemin de fer du golfe du Mexique &c. &c.

M. Garcia réclame l'adoption de la 1re. section, dont la place serait immédiatement avant la 1re. section du bill actuel.

M. Downs regrette sincèrement de ne pouvoir adopter la proposition de M. Garcia. Il sait parfaitement que les personnes intéressées au chemin de fer du Golfe, désireraient le voir conserver; mais quelque bien disposé qu'il soit en leur faveur, il ne saurait leur accorder ce qui n'est juste et raisonnable. Il ne doute pas que la continuation du chemin est pour ces personnes chose très importante; mais ce n'est pas ce dont il s'agit. Nous ne sommes pas appelés à délibérer en ce moment sur ce qui serait utile à un certain nombre de citoyens, mais sur ce qui est nécessaire. L'Etat a contracté une dette énorme pour soutenir ces entreprises, et cette dette ne peut toujours exister. L'Etat ne saurait payer sa dette, si la législature ne lui en fournit les moyens. La question est donc une question de l'extinction de la dette publique, et la législature lui a imposé une loi générale et non restreinte à quelques compagnies. Les habitants de ce chemin de fer de Port-Hudson, ont eux aussi intérêt à ce que ce chemin soit conservé [illegible].

[illegible]

Il fait allusion à l'amendement qu'il a proposé, et dit que sur la question de la suppression des succursales, les avis de la majorité et de la minorité du comité sont presque conformes. Son amendement proposait d'autoriser la banque à supprimer celles de ses succursales qui ne donnent pas un revenu net de 6 pour cent; quant à celles qui donnent ce revenu, elles liquideraient comme elles l'entendent. La majorité et la minorité ne différaient d'avis que sur la question de savoir ce qui serait accordé à l'Etat pour renoncer à la sixième partie de l'intérêt sur les profits de la banque. La minorité fixait le chiffre à $250,000, et la majorité à $350,000, avec les arrérages d'intérêt. Je crois que $250,000 suffisent.

(*A continuer.*)

RAPPORT OFFICIEL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MARDI, 12 mars 1844.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 31 membres.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Guilbeau et Thibodeaux, le premier pour cause de maladie.

M. Hunt présente un Mémoire de Baring brothers et Co, et une pétition des détenteurs européens de bons émis par l'Etat en faveur de l'Association Consolidée, demandant qu'il soit pourvu au paiement de ces bons et protestant contre la loi qui permet de payer les banques en bons selon leur valeur nominale. Référés au comité des finances.

M. Briant présente un Mémoire relatif à la ligne de démarcation entre les paroisses St. Martin, Ste Marie et Assomption. Référé au même comité auquel a déjà été référé un bill de même nature.

M. Brewer présente une pétition de divers citoyens de la paroisse des Rapides concernant certains débiteurs qui se sont enfuis de cette paroisse, demandant pour ces débiteurs l'autorisation de revenir dans la paroisse s'ils paient leurs créanciers. Référé à un comité spécial.

M Benjamin présente une pétition de la Banque du Gaz offrant de délaisser ses priviléges comme banque, et d'illuminer gratis l'Hôpital de Charité. M. Benjamin introduit, après dispense, un bill pour annuler la charte de la banque du Gaz. Le bill est lu deux fois.

M. Benjamin fait observer que la banque offre en compensation de ce qu'elle demande d'illuminer gratis et pendant 40 ans l'Hôpital de Charité, ce qui équivaut à environ $70,000, puis elle offre aussi d'annuler une dette de $7,000.

Le bill est déposé sur le bureau sujet à l'appel.

M. Brewer, au nom du comité spécial, rapporte un bill pour réduire les bills relatifs aux honoraires de quelques officiers de l'Etat.

M. Claiborne, de la délégation d'Orléans, soumet à la Chambre un rapport sur un bill relatif aux fonds alloués aux Ecoles publiques de la Nouvelle Orléans. Le rapport réprouve le mode de distribution basé sur le nombre des élèves. Le rapport est adopté.

M. Delessus annonce différentes résolutions comme dûment entrées.

La Chambre, sur motion de M. Benjamin, s'occupe du bill du Sénat pour amender l'acte relatif au paiement des dépenses occasionnées par les cours de justice de la N. Orléans. Le bill est lu trois fois et passe.

La Chambre, sur motion de M. Ogden, s'occupe du bill relatif à l'établissement d'une maison de refuge, et adopte l'amendement du Sénat.

M. Philips, après dispense, introduit un bill pour incorporer l'Eglise méthodiste Episcopalienne de Thibodeauxville.

Le même membre présente un bill relatif aux jurys de police de l'Etat.

La Chambre, sur motion de M. Wadsworth, s'occupe de l'acte relatif aux témoignages dans les affaires d'incendies. M. Wadsworth propose d'amender le bill de manière à en restreindre l'effet aux poursuites civiles. Le bill est lu une 3me fois et passe.

La Chambre, sur motion de M. Perkins, s'occupe du bill qui prescrit le temps et le lieu où se réunira la Convention. Le Sénat a supprimé Bâton Rouge et substitué Jackson comme devant être lieu où se réunira la Convention.

M. Phelps réclame le concours de la Chambre à cet amendement. L'Etat possède quelques bâtimens à Jackson, et l'installation de la Convention ne sera conséquemment à moins de frais. On peut se rendre à Jackson presque aussi facilement qu'à Bâton-Rouge, et les deux villes sont à peu près placées dans les mêmes conditions de salubrité. Au surplus le bill a déjà été renvoyé à plusieurs reprises d'une Chambre à une autre, et si nous n'adoptons pas l'amendement du Sénat, cette mesure serait en danger de ne jamais être votée.

M. Newport déclare qu'un allement commode sera fourni à Bâton Rouge aux membres de la Convention. Bâton Rouge offre toutes sortes d'avantages. Il s'oppose en conséquence à l'amendement du Sénat.

M. Ogden croit que le choix d'une localité pour la réunion de la convention appartient plus particulièrement à la Chambre des Représentans. Bâton Rouge offre à tout prendre, suffisamment plus d'avantages que Jackson. Sous le rapport de la salubrité, Bâton Rouge n'a rien à envier à Jackson. La fièvre jaune n'y a fait son apparition qu'une ou deux fois. Pour se rendre à Jackson il faut faire une partie de la route par terre, ce qui offre beaucoup d'inconvéniens.

M. Hunt adoptera l'amendement du Sénat. Sous le rapport de la salubrité, aucune des deux villes n'est supérieure à l'autre. Si on Bâton-Rouge offrait il peut être un peu plus d'avantages, mais il ne faut pas que cette considération nous empêche de prendre vite une résolution. Si le Chambre ne se montre insistant chacun de leur côté, le bill ne sera jamais voté.

M. Walker assure qu'il y aura des voitures de poste qui feront journellement le trajet entre Port-Hudson ou Bayou Sarah et Jackson. On se rendra à Jackson dans une heure et demie et le trajet ne coûtera qu'une piastre.

L'amendement du Sénat qui substitue Jackson à Bâton Rouge est adopté par un vote de 39 voix contre 30 non. La Chambre donne son concours aux autres amendemens du Sénat.

Ordre du Jour.

L'acte relatif aux prêts sur hypothèque est mis à l'ordre du jour pour demain.

M. Culbertson propose de reprendre en considération le vote sur le bill du Recorder. [illegible]

[illegible]

M. Ratliff dit qu'il n'est pas bien sûr que nous puissions payer nos dettes avec des ressources qui ne seront peut-être d'aucune valeur. Cherchons à payer l'intérêt de notre dette, mais, au nom du ciel, n'essayons pas, avant d'en avoir les moyens, de payer notre dette avant son échéance. Pourquoi nous engager à payer dans quinze ans ce qui ne doit être payé que dans vingt-cinq. Il est fort douteux que nous ayons le pouvoir d'offrir en garantie les terres publiques, [illegible].

M. Ratliff s'oppose avec chaleur à ce que l'Etat paie la dette avant son échéance. [illegible]

[illegible]

M. Mumen dit qu'un tiers de la dette est due cette année, un tiers dans cinq ans, et $400,000 seulement dans 15 ans.

M. Winchester dit qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter les taxes d'Etat. Au contraire, le Trésor aura un surcroît de revenus d'environ $70,000, [illegible].

[illegible]

M. Taylor s'attache à faire ressortir l'importance de la mesure dont il s'agit. Il désirerait cependant l'approfondir, et il demande en conséquence que le débat soit ajourné aujourd'hui et repris de jour en jour jusqu'à la clôture de la question.

M. Hunt regrette que l'on demande l'ajournement de la question. Le rapport se trouve depuis longtemps devant la Chambre et a été mis à l'ordre spécial de ce jour depuis une semaine.

Le bill est d'une grande importance; ne prenons aucune résolution irréfléchie, mais ne mettons point de retard au delà de ce qu'exige l'examen [illegible].

[illegible]

INSTITUTION G. BOYER
Rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

LES cours de cette institution ne le cèdent en rien à ceux des meilleurs établissemens d'instruction de notre ville; ils embrassent toutes les connaissances nécessaires aux jeunes gens, quelle que soit la profession qu'ils veulent embrasser.

M. G BOYER qui se charge personnellement de la direction des études classiques et scientifiques, est secondé dans les autres branches de l'enseignement par des maîtres d'un talent reconnu et dont les soins obtiennent les meilleurs résultats.

Cours d'Anglais,	MM. ORTON, BRUCE, LUCIANO
Cours de Français,	MM. G BOYER, CHOISEL
Cours d'Espagnol,	M. MARC.
Cours de Dessin,	M. DUPAN.

La vaste maison qu'occupe M. G. Boyer, lui permet de recevoir encore un certain nombre de pensionnaires: elle a un beau dortoir, bien aéré et favorable surtout pour l'été, une grande cour et un gymnase où les élèves peuvent s'exercer. Ces avantages ne sont pas à dédaigner, surtout dans une institution placée au centre même de la ville.

M. Jacob Haas est chargé des collections de l'établissement. 11 mars—1 sem

AVIS AUX DAMES.

LES soussignés invitent les Dames à venir examiner leur nouvel assortiment de marchandises qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix de la place, et consistant principalement en:

Balzorine Cameleon, nouveau style;
Jaconat à rivière,
Indiennes nouveaux dessins, pour le printemps;
Toile d'Irlande d'importation directe, garantie tout lin;
Toile à drap 10/4, de qualité supérieure;
Mousquetaires de lin unies et à carreaux;
Nappes et serviettes damassées,
Platilles et Bretagnes,
Drap d'été pour pantalon et habit,
Mousseline suisse à rideaux;
Do. en couleurs assorties;
Do unie, de toutes qualités;
Coutil fil pour pantalon;
Guingham fil;
Coton blanc et écru;
Fil de soie français et italien;
Bas de toutes qualités; gants, &c. &c.
MONOD & DAVOCK,
13 mars 46, rue Condé, entre Dumaine et St. Philippe

Nous ne concevons pas qu'il y ait des gens qui vont marchant dans l'eau, dans la boue, lorsque l'huile de Tanin est là qui peut rendre leurs chaussures imperméables et en donner la force et la solidité. Le prix de cet article si économique s'adapte à toutes les bourses; il n'y a personne qui ne puisse en faire emplette, et personne qui ne voudrait en faire usage, si tout le monde savait l'apprécier. Au No. 32, rue des Magasins.

Pas de brûlure qui ne soit immédiatement guérie par l'application du Magical Pain Extractor. Entièrement garantie: point d'argent s'il ment à l'annonce. Il est de la dernière cruauté de la part des parents de laisser souffrir leurs enfans de brûlures qu'il leur serait si facile de guérir sur le champ; l'ignorance où l'on peut être de l'efficacité de cet article est seule excusable, la parcimonie ne serait qu'une excuse méprisable. Nous ne voulons rien du reste, s'il ne vaut pas ce que nous disons. 32 Magasins.

L'Asthme, cette incurable maladie, comme disent les docteurs, ne tient plus en face de certains remèdes que nous avons en magasin. Il n'y a que les ignorants qui puissent croire une pareille sottise et se laisser souffrir aussi longtemps qu'ils le jugent à propos; mais les hommes intelligens ne sauraient y ajouter foi. 32, Magasins.

Veuillez annoncer que M. AUGUSTIN VIAVANT sera soutenu à la prochaine élection de Recorder pour la troisième municipalité. par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Ni le capitaine, ni les consignataires du ketch anglais COMET, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 93, Tchoupitoulas.

Le paquebot OCMULGEE, capt. Peet, de New York, étant maintenant en déchargement en face le marché aux légumes, les consignataires sont priés d'enlever leur marchandises de dessus la Levée.
11 mars HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

Pension privée.

QUELQUES Messieurs trouveront à prendre pension avec ou sans logement dans un des plus beaux quartiers de la ville, et des plus à proximité des affaires. On les traitera bien à des prix très raisonnables.

S'adresser au magasin de groceries encoignure Chartres et Toulouse. 14 mars—1

REÇU par le Columbiana:
60 variétés de camélias garantis doubles, 40 variétés de rosiers, cèdres du Liban, Paulowna impérialis Rhododendron, greffoirs et serpettes, à vendre rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille-Levée,

SANGSUES.
Sangsues hongroises, 1er. choix: 8, 12, 15 et 20 cents. Le tout garanti. 14 mars

IMPORTATIONS de France, Eau de vie de Cognac de J. J. Dupuy, Papiers à lettres;
Vin rouge en barriques et en caisses, champagne véritable, liqueurs, huile en paniers, macaroni et vermicelle, moutarde et pois verts, à vendre par REYNAUD & FALLON,
14 mars 34, Tchoupitoulas

CAFÉ de la Havane, en magasin, à vendre par REYNAUD & FALLON.
11 mars 34, Tchoupitoulas

SUCRE jaune de la Havane en caisses, à vendre par REYNAUD & FALLON,
14 mars 34, Tchoupitoulas.

TABAC en feuilles de la Havane Vuelta de Abajo, à vendre par REYNAUD & FALLON,
14 mars 34, Tchoupitoulas.

CIGARES—Un grand assortiment de différentes marques, à vendre par REYNAUD & FALLON.
14 mars 34, Tchoupitoulas.

CACAO—Quelques sacs de Laguayra et Caracas, à vendre par REYNAUD & FALLON,
14 mars 34, Tchoupitoulas.

CUIRS pour semelle et peaux de veau, importés de France, à vendre par REYNAUD & FALLON,
14 mars 34, Tchoupitoulas

SAVON—150 caisses brun et jaune, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 93 Tchoupitoulas

CHANDELLES de blanc de baleine—700 caisses de 1re. marque, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 93 Tchoupitoulas.

HUILE de baleine—9000 gallons d'hiver, en magasin à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 93 Tchoupitoulas.

CORNICHONS—25 caisses cornichons assortis, en jarres de 1/2, 1/4 et 1/2 gallon, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 93 Tchoupitoulas.

GRAISSE—126 barils, 1re qualité, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 93 Tchoupitoulas.

LANGUES de Cochons—30 demi barils, en magasin et à vendre par LINDLEY & RUSSELL,
14 mars 93 Tchoupitoulas.

POMMES Jolly—4 barils en magasin et à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
14 mars 82, Tchoupitoulas

FARINE—600 barils, marques de choix à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
14 mars 82, Tchoupitoulas

FARINE—600 barils des moulins Page et Bogie de Saint Louis, à vendre par G & R BUCHANAN & Co,
14 mars 82, Tchoupitoulas

TOILE et corde d'emballage—20 pièces et 50 colis, manufacture du Missouri, à vendre par
14 mars G & R BUCHANAN & Co. 82, Tchoupitoulas

CHANDELLES de suif—60 caisses, moulées, de Wm. Jackson, 4, 6 et 8 à la livre, en débarquement du navire Deucalion, à vendre par
12 m ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

HUILE de blanc de baleine—10 barriques, blanchie, à vendre par
11 m ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

CHOCOLAT DOUX—28 caisses d'Espagne, en magasin, à vendre par
13 mars ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

RUM de N. E.—10 bls en magasin et à vendre par
12 m B. VALLS, 26, Commune

ESPRIT pur—15 barils en magasin à vendre par
12 m B. VALLS, 26, Commune

FIGUES de Smyrne, à vendre par
12 mars B. VALLS, 26 Commune

AMANDES écossées—douces et amères, à vendre par
12 mars B. VALLS, 26, Commune

EAU DE FLEUR D'ORANGE—12 caisses à vendre par
12 mars B. VALLS, 26 Commune

SUCRE de la Havane—Blanc et jaune, à vendre par
12 mars B. VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane, de toutes qualités, à vendre par
12 mars B. VALLS, 26 Commune

TABAC de la Havane—170 balles à vendre par
12 mars B. VALLS, 26, Commune

GENIEVRE de Hollande—par pipes, barils ou dame-jeannes, à vendre par
12 mars B. VALLS, 26 Commune

SIROPS ASSORTIS—à vendre par
12 mars B. VALLS, 26, Commune

ANISETTE—Bordeaux, fine et commune à vendre par
12 m B. VALLS, 26, Commune

BOUCHONS—en sacs de 1,000, à vendre par
12 mars B. VALLS, 26, Commune

CAFE de la Havane, prime vert, à vendre par
12 m B. VALLS, 26, Commune

CONFITURES de la Havane, et pâte et gelée de Guava, à vendre par
12 mars B. VALLS, 26 Commune

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA Compagnie d'Assurance de New-York "Contributionship" contre l'incendie, a établi une agence dans la ville de la Nouvelle Orléans et est prête actuellement à assurer les maisons et les marchandises contre les pertes ou les dommages causés par le feu.

CAPITAL $400,000, payés en plein et placés en lieu sûr.

Toutes les pertes seront estimées et remboursées avec la même libéralité qui a toujours caractérisé d'ailleurs cette Compagnie.

J. SMITH ROGERS, président.
R. W. MARTIN, secrétaire.

Directeurs:

J. Smith Rogers,	Henry Parish
James Bryar,	Reuben Withers,
James McBride,	William Scott,
John Adams,	Ferdinand Brydam,
John Hagerty,	Peter J. Nevius,
Gulian C. Verplanck,	Richard Irvin,
Joseph Kernochan,	C. V. S. Roosevelt,
John J. Palmer,	George F. Pollen,
Peter Lorillard,	William Colgate,
James McCall,	Lowell Holbrook,
Robert McCoskry,	Caleb Barstow.
E. D. Hurlbut,	

6 mars—60 CHARLES J. MARTIN, Agent, 42, Commune

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 46

Directeurs:

W. A. Gasquet, Président.

Wm. W. Montgomery,	J. B. LeBeau,
F. P. Ducongé,	Alex. Gordon,
J. C. Harrison,	Edw. Reid,
J. A. Gasquet,	R. W. Montgomery.

CHS. BRIGGS, Secrétaire.

Assure les maisons, les meubles, les capitaux, les marchandises et toutes autres propriétés quelconques, contre le feu, aux plus avantageuses conditions. 6 mars

PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LES VOLEURS.

LES soussignés offrent à vendre en magasin et en débarquement du navire Mississipi, un assortiment de riches coffres-forts, dits Salamandre, propres à l'usage des notaires, courtiers, négociants et autres, comprenant une grande variété de modèles, sur dix dimensions différentes.
2 m ISAAC BRIDGE, 76, Magasins.

MARCHANDISES DE PRINTEMPS

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Atlas de Liverpool et Austerlitz du Havre, les marchandises suivantes convenables pour la saison.

300 pièces Listadas et Arabes.
30 " mérinos français double chaîne,
20 doux. boutons à habit et gilets,
" gants fil pour hommes,
" " fil d'Ecosse do
" " blancs d'uniforme,
" " berlin, couleurs assorties,
" chaussettes fil blanc et écru,
" Allemandes et Anglaises, coton écru et blanc grises et mélangées, pour hommes, cadets et enfans.
" bas de femmes blancs, noirs et autres couleurs,
" pièces taffetas gommé,
" livres soie noire pour tailleur,
" doux. chemises Rouen et Alsace, indienne et jaconat,
" bretelles de soie,
" " gomme élastique,
" " coton blanc tricotées,
" " soie tricotées,
75 pièces foulards Corah, Pongees et Bandanas,
" doux. caleçons et chemises de soie,
" " tricot coton, taillé et coton,
" gants de soie,
" fil Orell, Taylor et Marshall,
1400 paquets épingles françaises.

A vendre en gros et à prix réduit pour du comptant par
20 fev—1 mois LOISON & SYLVESTRE, 26, Chartres

CHANDELLES de suif—60 caisses à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75, Tchoupitoulas.

WHISKEY—[illegible] barils reçus par le steamer Grey Eagle et à vendre par
8 fev WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas

TOILE et Corde d'emballage de différentes marques, en quantité en gré des acheteurs, constamment en mains et à vendre par WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas

BOUCHONS—30 balles fins, demi-fins et communs, à vendre par
19 janv GORDON, WYLIE & Co. 52 Bienville

EN débarquement du navire [illegible] de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:—4 pipes fine, [illegible]

ŒUF—150 barils bœuf prime, 60 du P. O. en magasin et à vendre par
13 m PRICE & FROST, 20, Poydras.

BŒUF—10 barils bœuf prime, [illegible]

PORC—400 barils P. O. prime, 150 de prime et mess crée, à l'inspection et à vendre par
13 mars PRICE & FROST, 20. Poydras.

ALUN raffiné de Baltimore, à vendre par
13 m FIELD & Co, 30 Vieille Levée

CHANDELLES de blanc de baleine—600 caisses, à vendre par
13 m FIELD & Co. 30, Vieille Levée

HUILE de blanc de baleine—5000 galons, blanchie et d'hyver, à vendre par
13 m FIELD & Co. 30, Vieille Levée

COULEURS—20 caisses, jaunes et 15 vertes, à vendre par
13 m FIELD & Co. 30 Vieille Levée

RAISINS ET FIGUES—1000 caisses M. R. raisins et 500 tambours figues de Smyrne, à vendre par
13 m FIELD & Co. 30 Vieille Levée

CAFE de Rio—6,780 sacs, de la cargaison du navire Ariosto, véritable récolte des montagnes, nouvellement débarqués et à vendre par
13 m GEO. GREEN & BROTH., 82 Gravier

ESSENCE de Thérébentine—60 barils, à vendre par
13 m NEVILLE & Co, 156 Tchoupitoulas

FARINES—400 barils, marque bien connue du moulin Eagle, de St. Louis, 100 de do de Quincy, Ill., 400 de de Washington de St. Louis, 300 de do de Page, St. Louis, 100 de do Hall, Mo., 100 de do de la [illegible], 300 de différentes marques, à vendre par NEVILLE & Co.
13 mars 156 Tchoupitoulas

PLATS COTES, Epaules et Jambons de Cincinnati, à vendre par WORSLEY & FORMAN,
13 m 75 Tchoupitoulas

SUIF—10 barils, à vendre par
13 m WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas

LARD—250 barils, bonne qualité, à vendre par
13 m WORSLEY & FORMAN, 75 Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—1000 barils farine en débarquement et en magasin; 1000 pièces toile d'emballage, 50 colis cordes do; 100 rouleaux ficelle; 5000 barils prime pork; 50 do et 1300 barillets graisse; 11 barils suif; 16 do beurre, 50 do lard, jambons, plats-côtes, et épaules; 14 barils boeuf, 20 barriques cidre, 15 do Whiskey et 350 cuirs pour selliers, à vendre par SHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 m 26 Poydras.

MORUE—100 caisses, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 mars 26, Poydras.

SAUMONS—20 demi barils No. 1, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
13 mars 26, Poydras.

MARCHANDISES pour familles, en magasin et à vendre par les soussignés:
20 ballots Calicots bruns pour chemises, 15 caisses indiennes imprimées, divers genres; 12 dito Cotonnades blanches 7/8 et 4/4; 8 toiles de Suffolk, et trois caisses Kersey.
13 m ISAAC BRIDGE, 76 Magasins

AU MAGASIN DE GROS.
STOCK NOUVEAU DE SOIERIE DE NEW-YORK.

WEST & OLIVER (du No. 126 Pearl street, New-York) ont ouvert une branche de leur maison d'importation au No. 36, rue de Chartres, où ils viennent de recevoir et offrent à vendre en GROS seulement, un assortiment complet et nouveau de soieries à la mode, consistant en

SHAWLS, broché cachemire, Thibet, Kabyle, mousseline de laine, nouveautés et soie.

SOIERIE, Poult de soie, riche bleu, noir et broché. Moiré antique, gros de Naples et satins.

GROS DE RHIN ET LUSTRINES D'ITALIE de toutes les qualités.

GANTS de peau pour hommes et pour dames, soie et fil.

CACHEMIRES et balzorines riches imprimées

RUBANS de taffetas satinés et gros de Naples.

Bretelles, cravates, écharpes, pour hommes et pour dames, cardinaux et mantilles, crêpe et mousseline de laine, mouchoirs de batiste, velours, voiles, bas de soie, barège vert. Bourses de couleurs, soie à coudre et aussi un grand assortiment de dentelles.

Ce stock a été dernièrement acheté à des prix réduits aux encans de New York et est des plus récentes importations, il est offert à vendre EN GROS SEULEMENT, à un léger prix au-dessus du prix coûtant. Ces marchandises peuvent être avantageusement accessibles pour les marchands de la ville et de la campagne.
26 fev—1m WEST & OLIVER, 36 Chartres

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 11 mars 1844.

CETTE Banque achète les Lettres de Change sur l'Europe. FRED. FREY, Caissier.
13 m

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Chilberon venant de Bordeaux:
5 1/2 pipes Cognac de preuve, Castillon.
8 1/2 do do
4 1/2 do do
4 1/2 pipes Cognac fine Champagne 1838,
8 1/2 do do
8 1/2 do do Olivier.
10 1/2 do do
10 1/2 pipes Cognac Champagne, Pt. Geddard & Co.
10 1/2 pipes Cognac très vieux.
DARAN, QUEYROUZE & Co,
20 fev 11 et 13, rue St. Louis

GRAISSE—[illegible] barils, à vendre par L. V. HUBBARD & Co,
6 mars 95, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—[illegible] barils à bord du chaland à vendre par L. V. HUBBARD & Co,
6 mars 95, rue Tchoupitoulas.

SAVON—[illegible] caisses No. 1, à vendre par [illegible] Vieille Levée